

LDLC LEASE PROTECT

Un service de protection proposé par LDLC PRO LEASE

Objet: Confirmation de votre renonciation à la garantie bris / dommages

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en place de votre contrat, une garantie **bris / dommages** avait été intégrée, conformément à la réglementation visant à couvrir vos matériels en location.

Dans le prolongement de nos échanges, vous nous avez expressément indiqué votre souhait de renoncer à cette garantie.

Nous vous confirmons vous avoir présenté de manière claire et compréhensible :

- l'étendue des garanties bris / dommages,
- les exclusions et limites de couverture,
- les modalités d'indemnisation,
- ainsi que le coût de cette garantie.

Nous attirons votre attention sur le fait que la suppression de cette garantie entraîne l'absence de couverture pour les dommages matériels relevant de ce périmètre. En cas de sinistre (casse, détérioration, événement accidentel, etc.), les frais correspondants resteront entièrement à votre charge.

Dans le cadre de notre devoir de conseil, nous vous rappelons que cette garantie présentait un intérêt au regard des éléments portés à notre connaissance. Votre décision de renonciation intervient donc en toute connaissance de cause.

Nous vous invitons à nous informer de toute évolution de votre situation ou de vos besoins afin de réévaluer, si nécessaire, l'opportunité de réintégrer cette garantie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe LDLC LEASE PROTECT

LDLC LEASE PROTECT

Une couverture opérée par la société ASSURENT – 280 ALLEE DES FRUITIERS - 44690 LA HAIE-FOUASSIERE – contact@assurent.fr
SAS au capital de 5 000,00 € – 941 709 503 R.C.S. Nantes – TVA FR29941709503